



Nº 061

Le 17 mars 1988

LE CANADA EFFECTUE UNE DÉMARCHE CONCERNANT
LES "SIX DE SHARPEVILLE" ET LES RÉCENTES
MESURES SUD-AFRICAINES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que l'ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, M. Ronald MacLean, est retourné à Capetown afin d'y exprimer de vive voix les profondes préoccupations qu'inspirent au Canada les mesures prises récemment par le gouvernement sud-africain. Plus tôt aujourd'hui, le Canada a effectué à cet égard une démarche conjointe avec les gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. Le Canada attache une grande importance à l'action concertée avec des pays de même opinion dans la lutte contre l'apartheid.

Les cinq gouvernements participant à la démarche ont réitéré l'appel à la clémence lancé en faveur des "Six de Sharpeville" par le Premier ministre Mulroney et d'autres dirigeants mondiaux.

Les cinq pays ont fait connaître leur opposition à un projet de loi qui aurait pour effet d'imposer des conditions et des restrictions inopportunes à l'aide financière apportée de l'étranger aux Sud-Africains. Ils ont également exprimé leur vive préoccupation devant les nouvelles restrictions draconiennes imposées aux activités politiques des groupes et des particuliers engagés dans l'opposition pacifique à l'apartheid.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Le gouvernement du Canada craint fort que ces mesures ne constituent de nouvelles violations graves des droits fondamentaux des Sud-Africains et ne rendent encore plus lointaine la perspective de négociations en vue de la mise en place d'un gouvernement non racial et représentatif.

M. Clark a exprimé son soulagement devant la décision de l'Afrique du Sud d'accorder un sursis d'un mois aux "Six de Sharpeville" afin de permettre un nouvel examen du dossier.

M. Clark espère que, quelle qu'en soit l'issue, les "Six de Shapeville" ne seront pas exécutés.